Commune de Saint Antoine de Ficalba **2021-0018**
Séance du lundi 29 novembre 2021

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 29 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine de Ficalba, convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence du Maire, Bernard AJON.

Présents : Bernard **AJON**, Gérard **DELBREL**, Elsa **MAGOGA,** Laurent **DECAYEUX,** Jean-Pierre **LEVAYER,** Jean-Pierre **HUERGA,** Nathalie **VOURIOT,** Nancy **SUMAN,** Éric **DELBOS,** Christine **DUMAS,** Francis **BARBOSA,** Cindy **MARCHESAN,** Benoît **FAUCHEREAU.**

Procurations : Éric **DELBOS à** Gérard **DELBREL ;** Evelyne **DELANEUVILLE à** Christine **DUMAS**

Absents excusés :

Absents : Abdelka **BOUCHAREB.**

Secrétaire de Séance : Elsa **MAGOGA**

◆◆◆

Commune de Saint Antoine de Ficalba
Séance du lundi 29 novembre 2021

Délibération 2021-0021 portant sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fondation Innabiosanté – Exercice 2021

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Au mois d'octobre de chaque année, la Commune de Saint-Antoine de Ficalba a organisé des circuits pédestres, en vue de récolter des fonds pour faire avancer la recherche médicale et aider les malades.

Afin de soutenir la Fondation Innabiosanté dont l'objet est d'intérêt général, la commune de Saint Antoine de Ficalba propose d'attribuer une subvention de **796 €**.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la totalité de la collecte sous forme de subvention exceptionnelle à la Fondation Innabiosanté pour l'année 2021.

VU la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU l'exposé de M. Bernard AJON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 796 € à la Fondation Innabiosanté pour l'année 2021 ;

D'AUTORISER le Mairie à signer toutes pièces relatives à cette subvention ;

D'IMPUTER cette dépense sur le compte 6574.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Informations diverses

- **Spectacle du Noël des Enfants ;**
- **Carte de vœux ;**
- **Repas des Ainés et distribution des colis ;**
- **Point sur les travaux de la CAGV ;**
  La CAGV peuvent maintenant intervenir pour le chemin de la bufière sur lequel un affaissement de la chaussée a eu lieu.

Concernant le pluvial : Rue des antonins et Pas des cornières les travaux seront programmés pour 2022, toujours pris en charge par la CAGV

- **Convention Conteneurs semi-enterrés sur terrain privé ;**
  Reporté car en attente du retour de la CAGV

- **La Mairie de Monbalen a contacté St Antoine pour la mise en œuvre d'une bâche à eau (30m3) entre les deux territoires. Le projet serait une prise en charge de 50/50 par les deux communes ; 7000euros seraient programmés pour l'ensemble.**

- **Les travaux concernant la mise en œuvre de la fibre,**
  Le village devait être connecté pour fin 2022 ; certaines zones sont déjà en travaux. Une zone concernant la RN21 serait retardée cela ne semblerait pas impacter les administrés du village mais plutôt la zone de Monbalen.

- **Régie du Lot ;**
  Avant de les contacter seront déterminées les actions qui pourraient alléger les interventions d'Henrick (exemple ramassage des feuilles secteurs de tonte ou entretien des espaces verts.) Un devis sera demandé suite à cette liste des taches.

  Une annonce pourrait être faite pour ramasser les sapins de Noël et proposer de les déposer en attente du broyage par la Régie. Un mot sera transmis, à cet effet, en même temps que les vœux du Conseil municipal.

- **Point sur convocation élus ;**
  Il est demandé aux membres du conseil municipal d'informer la secrétaire de Mairie de leur présence ou absence aux différentes commissions

- **Devis Cimetière.**
  Nous avons des premiers devis pour un jardin du souvenir (1900euros TTC) et un columbarium à l'identique de l'existant, 9 cases (4900euros). D'autres devis seront demandés pour finaliser la réflexion.

- **Poursuivre la réflexion sur les applications de communication et panneau d'information pour faciliter les échanges avec les administrés.**